CONTRAT DE PARTENARIAT — RESTAURATEUR (MENUS PRÉPAYÉS & ÉVÉNEMENTIEL)

Plateforme « Coin Branché »

Version 1.0 — 11 novembre 2026

EXPOSÉ PRÉALABLE

Coin Branché met en relation des voyageurs et des restaurateurs pour la réservation de tables et de menus prépayés. Le Restaurateur reste seul responsable de son établissement, de ses menus, de son accueil et de la qualité de sa prestation. La Plateforme agit comme intermédiaire technique et met à disposition un outil de réservation et de paiement en ligne.

Selon l'article 268 du Code du Numérique en République du Bénin, les écrits numériques ont la même valeur juridique qu'un contrat papier signé, sous réserve d'identification de leur auteur et de conservation garantissant leur intégrité et leur pérennité.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, RSYNC LAB, éditant la plateforme « Coin Branché » (Auto-entrepreneur/RCCM : RB/ABC/26 A 144147 du 29-07-2026, N° IFU 0202476326170), identifiée dans les CGU (ci-après « **la Plateforme** »),

Et d'autre part, toute personne inscrite comme Restaurateur partenaire (ci-après « **le Restaurateur** »), agissant pour son propre compte,

Ci-après ensemble « **les Parties** ».

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DES PARTIES

Chaque Partie déclare disposer de la capacité juridique pour contracter.

La Plateforme :

- Dénomination : RSYNC LAB / Coin Branché
- RCCM : RB/ABC/26 A 144147 du 29-07-2026
- IFU : 0202476326170
- Siège social : Abomey-Calavi, République du Bénin
- Email : hellocoinbranche@gmail.com

Le Restaurateur :

- Nom ou dénomination : [À COMPLÉTER]

- IFU / NPI : [À COMPLÉTER]
- RCCM (si société) : [À COMPLÉTER]
- Adresse complète de l'établissement : [À COMPLÉTER]
- Email de notification : [À COMPLÉTER]
- Téléphone de notification : [À COMPLÉTER]

ARTICLE 2 — OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat définit les conditions dans lesquelles :

1. Le Restaurateur propose sur la Plateforme ses menus prépayés, ses tables et ses prestations événementielles ;
2. La Plateforme assure la mise en relation, la réservation en ligne et l'encaissement des paiements via un prestataire de services de paiement agréé, avec partage de produit à la source (paiement fractionné) ;
3. Le Restaurateur exécute la prestation (repas, menu, événement) sous sa seule responsabilité.

Le présent contrat ne crée ni contrat de travail, ni mandat, ni location-gérance. La Plateforme est seulement intermédiaire technique : le contrat de prestation de restauration est conclu entre le Restaurateur et le Client.

ARTICLE 3 — MANDAT DE COMMERCIALISATION ET D'AFFICHAGE

Le Restaurateur autorise expressément Coin Branché à publier, diffuser et mettre en ligne sur la Plateforme et ses canaux de communication associés :

- Les photos de son établissement et de ses plats ;
- Les descriptions de ses menus, cartes et prestations événementielles ;
- Ses tarifs et disponibilités ;
- Les avis et notes des Clients.

Cette autorisation est concédée à titre gratuit et couvre l'usage nécessaire à la commercialisation des prestations du Restaurateur, pour la durée du présent contrat.

ARTICLE 4 — EXACTITUDE DES INFORMATIONS ET GARANTIES DU RESTAURATEUR

Le Restaurateur déclare et garantit, avec justificatifs à première demande :

4.1 Être capable et autorisé à signer ce contrat ;

4.2 Être le propriétaire ou l'exploitant légal de l'établissement, ou disposer d'une autorisation écrite du propriétaire pour l'exploiter ;

4.3 Que l'établissement respecte les normes en vigueur au Bénin (urbanisme, sécurité, hygiène alimentaire, Code foncier, licences de débit) ;

4.4 Que l'établissement est couvert par une assurance responsabilité civile valide, maintenue sans interruption (sauf suspension du compte) ;

4.5 Que ses informations, annonces, menus et tarifs sont exacts, complets et à jour ;

4.6 Qu'il a tous les droits sur les photos et textes publiés, et garantit Coin Branché contre toute réclamation d'un tiers ;

4.7 Qu'il paie lui-même ses impôts et charges sur les revenus perçus via la Plateforme.

ARTICLE 5 — OBLIGATIONS DU RESTAURATEUR

Le Restaurateur s'engage à :

- Décrire ses menus et prestations de manière exacte et sincère ;
- Maintenir ses disponibilités à jour sur le calendrier de la Plateforme ;
- Honorer toutes les réservations confirmées par la Plateforme ;
- Accueillir les Clients dans des conditions normales de sécurité et d'hygiène ;
- Fournir les équipements et services annoncés ;
- Respecter les horaires d'arrivée et de départ convenus ;
- Être joignable ou se faire représenter pendant la prestation ;
- Informer la Plateforme de tout incident survenu lors de la prestation.

ARTICLE 6 — OBLIGATIONS DE LA PLATEFORME

La Plateforme s'engage à :

6.1 Assurer la visibilité de l'établissement et de ses menus via ses interfaces (site web, application mobile) ;

6.2 Mettre en relation le Restaurateur avec des Clients potentiels ;

6.3 Fournir les outils de gestion des réservations, du calendrier et des menus ;

6.4 Traiter les paiements des Clients via le prestataire de paiement agréé (FedaPay en principal, PaWaPay en secours, ou Stripe/PayPal pour les paiements par carte internationale) et garantir au Restaurateur le versement des sommes dues, déduction faite de la Commission et des frais de service, par paiement fractionné à la source ;

6.5 Assurer le support technique pendant les heures ouvrables ;

6.6 Mettre en place un système d'avis permettant aux Clients d'évaluer leur prestation ;

6.7 Protéger les données personnelles du Restaurateur conformément à la réglementation applicable.

ARTICLE 7 — TARIFICATION, COMMISSION ET FRAIS DE SERVICE

7.1 Commission de la Plateforme : la Plateforme perçoit une commission sur chaque réservation de menu prépayé ou d'événementiel confirmée et payée via la Plateforme, selon le barème suivant :

Type de prestation	Taux de commission	Conditions
Menu prépayé	10 %	Paiement anticipé par le Client
Événementiel (groupe, privatisation)	12 %	Réservation de groupe ou événementiel

7.2 Frais de service Client : 3 % inclus dans le prix affiché (menus prépayés et événementiel).

7.3 La commission est calculée sur le montant total de la prestation (hors taxes applicables), avant tout reversement au Restaurateur.

7.4 La commission et les frais de service restent acquis à la Plateforme, y compris en cas d'annulation par le Client dans le cadre de la politique d'annulation paramétrée (voir article 8).

7.5 Le barème peut être modifié avec un préavis de 30 jours. Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de confirmation de la réservation.

ARTICLE 8 — MODALITÉS DE REVERSEMENT (PAIEMENT FRACTIONNÉ)

8.1 Prestataire de paiement : les paiements des réservations transitent par un prestataire de services de paiement agréé (FedaPay en principal, PaWaPay en secours, ou Stripe/PayPal pour les paiements par carte internationale), qui applique un paiement fractionné automatique (split payment) au moment de l'encaissement.

8.2 Réversement au Restaurateur : le solde (montant total moins commission et frais de service) est crédité directement sur le sous-compte du Restaurateur ouvert auprès du prestataire de paiement, à **J+1 après la prestation effective** (fenêtre de sécurité pour traitement des litiges avant reversement définitif).

8.3 En cas de défaillance technique du prestataire de paiement (mode de secours), la Plateforme encaisse puis reverse le montant net au Restaurateur sous 7 jours ouvrés après la prestation.

8.4 Aucun compte de tiers n'est ouvert ni géré par Coin Branché pour le compte du Restaurateur. La Plateforme ne détient pas les fonds des Clients.

ARTICLE 9 — POLITIQUE D'ANNULATION ET PÉNALITÉS

9.1 Réservations fermes : les réservations de menus prépayés et d'événements sont fermes et définitives dès confirmation et paiement.

9.2 Annulation par le Client : en cas d'annulation selon la politique d'annulation paramétrée (profils souple, modéré, strict — voir Annexe 3 des CGV), le Client peut se voir proposer un « Avoir Voyageur » valable plusieurs mois plutôt qu'un remboursement en cash. La commission de la Plateforme reste acquise sur les sommes conservées.

9.3 Annulation par le Restaurateur : en cas d'annulation par le Restaurateur d'une réservation confirmée, celui-ci s'engage à :

- Rembourser intégralement le Client via la Plateforme ;
- Ne pas facturer la Commission à la Plateforme pour cette réservation ;
- À partir de trois (3) annulations injustifiées sur une période de douze (12) mois : pénalité de 5 000 FCFA, suspension temporaire ou résiliation du contrat.

9.4 Frais de gestion : en cas d'annulation exceptionnelle donnant droit à remboursement en cash (hors politique d'annulation paramétrée), des frais de gestion non remboursables peuvent être appliqués, dont le montant est précisé avant confirmation du remboursement.

ARTICLE 10 — RESPONSABILITÉ ET LIMITATIONS

La Plateforme n'est pas responsable :

- Des dommages survenus dans l'établissement (le Restaurateur en a la garde) ;
- Du défaut d'assurance du Restaurateur ;
- De la qualité de l'accueil, des repas ou des prestations du Restaurateur ;
- Des actes ou oublis du Restaurateur — celui-ci garantit Coin Branché contre tout recours de ce fait ;
- Des interruptions de service imputables aux opérateurs de télécommunications (MTN, Moov), aux opérateurs Mobile Money, aux services Stripe/PayPal, aux pannes de réseau Internet ou aux coupures d'électricité affectant la Plateforme ou l'établissement.

Chaque Partie est responsable des dommages qu'elle cause aux autres Parties ou aux tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 11 — DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du Restaurateur (nom, coordonnées, RIB, etc.) sont traitées par la Plateforme conformément à la réglementation en vigueur (Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du Numérique, modifiée par la Loi n°2020-35 du 06 janvier 2021, sous le contrôle de l'APDP) et à sa politique de confidentialité.

Le Restaurateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, à exercer par email à l'adresse mentionnée dans les CGU.

ARTICLE 12 — CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à garder confidentielles les informations dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre du présent Contrat et qui ne sont pas publiques.

ARTICLE 13 — DURÉE ET RÉSILIATION

13.1 Durée : le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet à compter de la validation de l'inscription du Restaurateur sur la Plateforme.

13.2 Résiliation par le Restaurateur : le Restaurateur peut résilier le Contrat à tout moment, sous réserve de :

- Honorer les réservations confirmées avant la résiliation ;
- Respecter un préavis de 30 jours par email.

13.3 Résiliation par la Plateforme : la Plateforme peut résilier, après mise en demeure restée sans effet 15 jours :

- Pour faute grave (fraude, sécurité, défaut d'assurance, fausse déclaration) ;
- Pour motif légitime (inactivité 12 mois, qualité en baisse) ;
- Avec un préavis de 30 jours, sauf faute grave (fermeture immédiate).

13.4 Effets de la résiliation : suppression du compte, maintien des obligations de paiement nées antérieurement, reversement des sommes dues au Restaurateur dans un délai de 30 jours suivant la résiliation.

13.5 Force majeure : aucune des Parties ne pourra être tenue responsable si elle ne peut exécuter ses obligations en cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence béninoise.

ARTICLE 14 — LITIGES ET DROIT APPLICABLE

14.1 Clause compromissoire : tout litige fait l'objet d'une tentative préalable obligatoire de règlement amiable pendant 60 jours à compter de la première notification écrite. Le non-respect de ce préalable entraîne l'irrecevabilité de l'action.

14.2 Juridiction : à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les **tribunaux compétents de Cotonou**, République du Bénin, conformément au droit béninois.

14.3 Droit applicable : le présent Contrat est régi par le droit béninois (et OHADA le cas échéant).

ARTICLE 15 — DISPOSITIONS FINALES

15.1 Ce contrat, avec ses annexes et les CGV, constitue l'accord complet entre les Parties ;

15.2 Si une clause est jugée nulle, les autres restent valables ;

15.3 Ne pas invoquer une clause ne signifie pas y renoncer ;

15.4 Chaque Partie est joignable à l'adresse déclarée sur la Plateforme.

En validant en ligne, vous signez ce contrat.